



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-troisième session

30 mai-30 juin 2023

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rouven **Klein** (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2024

[Point 3 a)]

Programme 22 Réfugiés de Palestine

1. À sa 14^e séance, le 7 juin 2023, le Comité a examiné le programme 22 (Réfugiés de Palestine) (projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022) [[A/78/6 \(Sect. 26\)](#)].
2. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Plusieurs délégations ont remercié les représentants de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour leur présence physique et la présentation virtuelle d'un plan-programme complet pour 2024. Des délégués ont souligné l'importance d'appuyer l'exécution du mandat et des activités de l'Office et reconnu le rôle crucial que ce dernier jouait en tant que force stabilisatrice dans la région, responsabilité qu'il lui serait impossible de continuer d'assumer sans un soutien financier international adéquat. Dans ce contexte, une délégation a réaffirmé son engagement à fournir ce type d'appui à l'UNRWA, sous la forme notamment de contributions pluriannuelles et flexibles, d'un montant de 14 millions d'euros réparti sur une période de trois ans, estimant qu'il était important d'assurer à cet organe un financement durable et prévisible pour lui permettre de mener à bien son travail de manière efficace. Certains se sont par ailleurs exprimés en faveur du déploiement d'efforts continus par l'Office à des fins de renforcement de la transparence, de l'efficacité et de l'application du



principe de responsabilité. En décembre 2021, une autre délégation avait décidé d'allouer des contributions volontaires à l'UNRWA, d'un montant total de 10 millions de dollars des États-Unis, pour la période allant jusqu'à 2026. En outre, une délégation s'est dite favorable à ce qu'une contribution plus élevée, équivalant à 33 millions de dollars, soit accordée à l'Office, soit une augmentation de 20 % pour 2023.

4. En ce qui concerne la prise en compte des questions de genre, des délégations ont félicité l'Office pour le travail réalisé en vue d'intégrer cette dimension dans ses six sous-programmes, ainsi que pour l'importance accordée à l'inclusion des personnes handicapées. Les efforts soutenus déployés pour minimiser les effets néfastes des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, en particulier sur l'éducation des enfants et des jeunes, ont également été salués. Dans ce contexte, une délégation a noté avec satisfaction l'énergie avec laquelle l'UNRWA s'attelait à mettre au point des outils numériques et investir dans leur accessibilité, et s'est félicitée des activités de numérisation auxquelles il était actuellement procédé. Bien que favorables au développement de la nouvelle plateforme d'apprentissage numérique, des orateurs ont toutefois attiré l'attention de l'Office sur l'importance de rester vigilant s'agissant de la protection des données et la sécurité des jeunes en ligne. Des informations ont été demandées sur cet aspect de la protection des données et sur les mesures qui seraient adoptées à cet égard à l'avenir.

5. Une délégation s'est dite satisfaite des activités menées par l'Office en vue d'apporter un soutien à des millions de personnes parmi les plus vulnérables. Elle a ainsi estimé que celui-ci, créé au milieu du vingtième siècle, demeurerait jusqu'à aujourd'hui une structure spécialisée essentielle pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés palestiniens, en matière notamment de nourriture, de logement, de soins de santé primaires et d'éducation. Il a été noté que les efforts de l'UNRWA contribuaient à aider les déplacés vivant dans des conditions difficiles à réaliser leur potentiel humain. L'accent novateur que l'Office avait donné à ses activités, qui lui avait permis d'améliorer la qualité et la continuité des services fournis ainsi que d'adapter sa réponse à l'évolution des conditions, a également été souligné. On a par ailleurs insisté sur le fait qu'il importait d'accorder une attention particulière à la réalisation des objectifs de développement durable, celle-ci représentant un indice de référence stratégique pour le fonctionnement de l'ensemble du système des Nations Unies. La délégation a en outre reconnu l'importance des programmes de perfectionnement du personnel de l'UNRWA, qui contribuaient, d'une part, à l'universalisation des spécialistes et, d'autre part, à l'amélioration des travaux effectués – sur les plans qualitatifs et quantitatifs – et à l'adoption d'une démarche intégrée en matière d'exécution des tâches prioritaires. Dans le même temps, celle-ci a demandé à l'Office d'être attentif à l'augmentation de ses dépenses, lesquelles faisaient peser une charge financière plus importante sur son budget. Il a été souligné que le principal critère concernant les programmes de perfectionnement du personnel devait être l'efficacité, en particulier eu égard aux dettes existantes et au manque général de fonds pour l'exécution de ceux-ci.

6. Une autre délégation a exprimé son soutien au plan-programme, estimant qu'il était dans l'intérêt de tous que l'UNRWA soit fort et efficace. Il a également été dit que l'Office, point d'ancrage de la stabilité globale dans la région, était indispensable pour les personnes dans le besoin. On a en outre souligné que les services que celui-ci fournissait, par l'intermédiaire notamment de ses écoles et de ses centres de santé, étaient salvateurs pour l'un des groupes de réfugiés les plus vulnérables et insufflaient de l'espoir à la majorité des jeunes de la région. Fervente défenseuse de l'Office, la délégation a réaffirmé son engagement sans faille à l'obtention de fonds suffisants, compte tenu du fait qu'un financement durable et prévisible était essentiel pour permettre à cette entité de mener à bien ses travaux, comme cela avait été souligné

lors de la récente conférence d'annonce de contributions. Cette même délégation a estimé que, tant que la crise migratoire frappant la Palestine ne serait pas résolue, l'UNRWA demeurerait un acteur essentiel en matière de fourniture des services aux réfugiés palestiniens. À cet égard, elle a indiqué que les efforts se poursuivraient pour mettre fin au conflit et plaider en faveur de la solution des deux États, laquelle permettrait aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité.

7. En ce qui concerne le sous-programme 4 (Améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine), la même délégation a noté que le thème des services de microfinancement, utilisé pour mesurer les résultats en 2022, n'avait pas été retenu pour 2024, comme cela avait déjà été le cas en 2021. Il a été demandé si cet indicateur de performance n'était utilisé que de manière irrégulière et, dans l'affirmative, quelles étaient les raisons de cette situation. Pour ce qui est du sous-programme 6 (Faire en sorte que les réfugiés de Palestine les plus vulnérables aient accès à une assistance sociale digne de ce nom), la délégation a fait remarquer que la figure 26.XXI montrait des indicateurs de performance en baisse pour 2023 et 2024 s'agissant du nombre de réfugiés de Palestine vulnérables qui avaient bénéficié de prestations sociales. Celle-ci a donc demandé des éclaircissements sur la question de savoir si cette situation était liée à la situation financière de l'Office ou à l'ajout de la catégorie « Nombre de réfugiés de Palestine vulnérables qui ont reçu une assistance pécuniaire supplémentaire au Liban ».

8. Les délégations ont insisté sur l'important rôle que jouait l'Office sur le plan humanitaire et se sont félicitées de sa contribution à la fourniture de services éducatifs, sanitaires et sociaux aux millions de Palestiniens vivant dans des conditions difficiles et souvent dangereuses dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Jordanie et en République arabe syrienne. Une délégation s'est dite convaincue du fait que l'UNRWA était un élément essentiel et irremplaçable en matière de fourniture d'une assistance aux Palestiniens, tant dans le territoire occupé que dans les pays arabes voisins, et qu'il le resterait jusqu'à ce qu'une solution équitable concernant le statut de ce peuple soit trouvée dans le cadre du règlement de la question palestinienne. Sur fond de flambées de violence périodiques en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi que dans le contexte d'une déstabilisation significative de la situation dans les pays arabes voisins, il a été souligné que les besoins des réfugiés de Palestine avaient considérablement augmenté, tandis que l'aide humanitaire restait limitée et compliquée. Dans le même temps, il a été noté que l'UNRWA était la seule structure internationale au sein du système des Nations Unies à fournir une assistance à environ 5 millions de réfugiés de Palestine au Moyen-Orient depuis plus de 70 ans. La même délégation a dit apprécier le fait que, contrairement à de nombreux organismes internationaux actifs dans le domaine humanitaire, l'Office était parvenu à garder un cap très équilibré et impartial pendant de nombreuses décennies et que, malgré les pressions extérieures, celui-ci réussissait à éviter la politisation de ses activités et, de manière générale, à s'acquitter efficacement de son vaste mandat dans des conditions extrêmement difficiles.

9. Plusieurs délégations ont noté les difficultés financières auxquelles l'Office faisait face, et la nécessité de mettre à disposition des ressources adéquates pour soutenir ses activités a été soulignée à l'occasion des discussions tenues sur la question au sein des organes administratifs et budgétaires de l'Assemblée générale. Malgré le manque chronique de financement de la part des donateurs, il était important que l'UNRWA continue de s'acquitter intégralement de ses fonctions, dans le respect de son mandat, et s'abstienne de les déléguer à d'autres acteurs humanitaires. À cet égard, les délégations ont exprimé leur gratitude à tous les États Membres qui s'étaient précipités à la rescousse et avaient pris des engagements financiers supplémentaires, et elles ont appelé les autres pays à soutenir l'Office de

manière dépolitisée afin d'assurer son fonctionnement durable et ininterrompu. En la qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et de participant actif au Quatuor pour le Moyen-Orient, composé de médiateurs internationaux, du pays qu'elle représentait, une délégation a indiqué qu'elle avait toujours plaidé en faveur d'une reprise rapide du dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens, estimant que le seul moyen de parvenir à une solution définitive était de s'appuyer sur une base juridique internationale universellement reconnue dans le cadre du concept d'édification de deux États vivant en paix et en harmonie.

10. Une autre délégation a exprimé son soutien au programme, se félicitant notamment de la prolongation, en décembre 2022, du mandat de l'Office jusqu'au 30 juin 2026. Il a été souligné que le programme était essentiel pour progresser sur le plan des indicateurs de développement humain et répondre aux besoins humanitaires des réfugiés de Palestine dans les cinq secteurs d'activité de l'UNRWA, ainsi que pour faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la réalisation de l'objectif 17. La délégation s'est par ailleurs engagée à appuyer les travaux de l'Office jusqu'à ce qu'une solution politique durable soit trouvée pour les réfugiés de Palestine. En ce qui concerne les évaluations prévues pour 2024, telles que mentionnées au paragraphe 26.16 du document budgétaire, il a été constaté que celles-ci porteraient notamment sur les services d'enseignement technique et professionnel, domaine qui, de l'avis de la délégation, relevait plutôt du sous-programme 4 (Améliorer les moyens de subsistance des réfugiés de Palestine). En raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur le système éducatif de l'UNRWA et au vu des résultats de l'apprentissage reflétés au tableau 26.4, des informations supplémentaires ont été demandées concernant le point de vue de l'Office sur la manière d'évaluer le programme d'éducation de base dans le cadre du sous-programme 3 (Faire en sorte que les réfugiés de Palestine bénéficient d'une éducation de base de qualité, inclusive et équitable et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement).

11. Une délégation a exprimé son ferme engagement en faveur des opérations humanitaires et du travail de développement humain essentiels que menait l'UNRWA, et dit soutenir sans réserve la mission de l'Office consistant à fournir protection, éducation, santé, services sociaux et assistance humanitaire aux réfugiés de Palestine qui se trouvaient en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Des remerciements ont par ailleurs été adressés aux nombreuses nations qui avaient aidé l'UNRWA à surmonter des déficits budgétaires critiques, tandis que celles qui ne l'avaient pas encore fait ont été appelées à fournir des contributions substantielles.

12. Une délégation a souligné que l'UNRWA, en plus de fournir des services essentiels, avait contribué à stabiliser la situation dans la région, indiquant toutefois que le financement annuel insuffisant auquel celui-ci faisait face compromettait son rôle de partenaire humanitaire et de force stabilisatrice. Cette délégation a fait remarquer à cet égard qu'il importait de coopérer et de trouver des solutions à ces déficits financiers chroniques, ainsi que d'assurer la stabilité de l'Office et des réfugiés de Palestine qui dépendaient de ses activités. Les efforts déployés par l'UNRWA pour élargir sa base de donateurs, notamment dans le secteur privé et dans le cadre des partenariats entretenus avec d'autres entités des Nations Unies et organismes de développement ont été reconnus. La délégation a demandé à l'Office de fournir de plus amples informations sur les avantages qu'il espérait pouvoir tirer des différentes possibilités qui s'offraient à lui, ainsi que sur les prochaines étapes concrètes à franchir. Du point de vue de la transversalité, on s'est félicité des mesures qui avaient déjà été prises en la matière, et l'UNRWA a été encouragé à poursuivre sa quête de gains d'efficacité, en même temps qu'il continuait de proposer des services de haute qualité. Il a été noté que le déploiement d'efforts visant à accroître les

donations et à contrôler les coûts – tout en cherchant à améliorer le rendement des programmes – serait essentiel pour garantir à l'UNRWA un financement suffisant, prévisible et durable.

Conclusions et recommandations

13. Le Comité a accueilli favorablement le travail vital accompli par l'Office, qui avait continué de fournir une assistance humanitaire et une aide au développement ainsi que des services de protection aux 5,9 millions de réfugiés de Palestine enregistrés, en particulier aux femmes et aux enfants.

14. Le Comité a réaffirmé qu'en améliorant le sort des réfugiés de Palestine, l'Office jouait un rôle essentiel pour ce qui était de maintenir la stabilité de la région et la viabilité de la solution des deux États. Il a félicité les membres du personnel de l'Office pour le travail inestimable qu'ils avaient accompli dans un environnement exceptionnellement difficile du point de vue de la sécurité et sur les plans politique et financier ainsi que durant la pandémie de COVID-19.

15. Le Comité a souscrit à l'action menée par l'UNRWA pour faire progresser l'inclusion du handicap conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

16. Le Comité a accueilli favorablement les réalisations stratégiques proposées pour 2024.

17. Le Comité a soutenu l'action menée par l'UNRWA pour renforcer ses partenariats et accroître le nombre de donateurs, notamment dans le cadre des échanges en cours avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales.

18. Le Comité a souligné qu'il importait que l'Office dispose d'un système d'audit, d'enquête et d'évaluation fiable, conformément à l'approche des « trois lignes de défense ». Le Comité a souligné qu'il importait que l'UNRWA tienne compte de son évaluation des risques, menée à bien dans le cadre de la politique de gestion globale des risques et de contrôle interne¹, à l'occasion de l'établissement de ses plans-programmes, et l'a encouragé à intégrer, selon qu'il conviendrait, les risques recensés dans les facteurs externes de son plan-programme

19. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 22 (Réfugiés de Palestine) du projet de budget-programme pour 2024.

¹ [A/66/692](#), annexe.